de M. Wael qui a pu, sans refus illégal de pièces justificatives, a empêché un grand nombre de nos amis d'obtenir l'électorat.

Il est victorieux M. de Wael, grâce à ses procédés administratifs indignes, flétris par la Cour d'appel de Liége, grâce à sa déloyauté ; qu'il se glorifie donc à son aise d'un triomphe acquis dans ces conditions et à ce prix ! Ce triomphe sera de courte durée : nous en avons la conviction. M. De Wael pourra pendant deux ans se refaire à la Chambre une réputation nouvelle de sottise et d'incapacité, et dans deux ans les électeurs pourront le juger ainsi sur des faits et des ridicules nouveaux.

Mais la victoire volée d'hier est moins la victoire de M. De Wael, que la victoire de son *alter ego* M. Edouard Pécher. Aussi ce dernier, toujours modeste et humble, s'est-il empressé de prendre sa part aux ovations du moment.

Battu, M. Pécher eût été chassé par ses amis comme une bête galeuse tandis qu'avec le bénéfice de sa petite victoire, il peut s'imposer, se faire tolérer encore quelque temps. Aussi c'est pour nous une douce consolation, que de savoir que nos adversaires auront encore à traîner ce boulet-là. Quant à nous, notre revers passager ne nous découragera pas, l'armée meetinguiste continuera toujours de rester unie, résolue et redoutable.

Namur. — Jeudi ont été célébrées à Dave, près de Namur les funérailles de M. Armand Wasselge.

Bruxelles. — L'affaire Dumont contre l'Etat belge et Mgr Du Rousseaux a été appelée jeudi pour être plaidée à l'audience de la première chambre du tribunal de Bruxelles. Nouvelle remise et renvoi de la cause au vendredi 14 juillet prochain. On assurait aujourd'hui au palais que cette affaire de revendication du traitement attribué à l'évêque de Tournay ne sera pas plaidée avant les vacances judiciaires prochaines, qui vont du 15 août au 15 octobre.

Liége. — On lit dans la *Gazette de Liége* :

On attendait à Liége la citoyenne Louise Michel avec son drame de *Nadine*, qui devait être joué samedi au Théâtre-Royal. On l'y attend toujours, et le « Cercle des va-nu-pieds » — je ne le leur fais pas dire — prépare une grande manifestation populaire » en l'honneur de Louise Michel et de son drame.

Une proclamation, à cet effet, a été publiée et répandue à Liége. On y apprend que, dans *Nadine*, Louise Michel a reproduit sous des noms d'emprunt, et dans un cadre fictif, plusieurs épisodes de la « Commune de Paris ». Tous les socialistes de Liége sont invités à aller applaudir cette œuvre forte et élevée qui sort des « banalités insipides et de la corruption raffinée du théâtre contemporain ».

Louise Michel continue à se faire attendre, mais le Cercle l'attend de nu-pied ferme. »

FAITS DIVERS

UN ASSASSINAT. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers deux heures du matin, Jules L..., âgé de dix-huit ans, menuisier, passait avec plusieurs de ses camarades sur le boulevard de Grenelle, à Paris, quand ces ouvriers rencontrèrent une bande d'individus avec lesquels, pour un motif futile, ils engagèrent une lutte.

Pendant la lutte, L... reçut d'un des agresseurs deux coups de couteau, l'un au côté gauche, l'autre au bas-ventre et roula à terre en s'écriant :

— Les lâches, ils m'ont tué !

A cette exclamation, les auteurs du meurtre prirent la fuite.

L... a été transporté dans une pharmacie, où il est mort après quelques instants d'horribles souffrances.

Ses camarades avaient remis à M. Tonny, commissaire de police du quartier de Grenelle, un couteau à virole, à lame teintée de sang, qui avait servi à commettre le meurtre, et qui avait été trouvé sur le lieu de la rixe.

Cette trouvaille a permis de découvrir les assassins, qui ont été arrêtés hier matin par les agents du service de sûreté.

Ce sont quatre Italiens, garçons maçons : Philippe E., vingt-trois ans ; Pierre V., vingt-neuf ans ; François T..., vingt-trois ans, et Thomas T.., dix-neuf ans.

— Un accident assez grave est arrivé, avant-hier soir, sur la ligne du Nord.

Le train partant à 7 h. 30 de Paris pour Pontoise, a déraillé au passage du pont Saint-Ange. Huit wagons ont été brisés sur la voie pendant une longueur d'environ 50 mètres. Puis la locomotive s'est couchée sur le côté, les wagons sont venus se heurter les uns sur les autres.

Dix voyageurs ont été assez sérieusement blessés ; une quinzaine ont été légèrement contusionnés.

Les mesures nécessaires ont été prises immédiatement, hier la voie était rendue à la circulation.

— LE CRIME DU PECQ. — L'opinion publique a été vivement émue par ce crime horrible qui dénote de la part de la femme Feneyron une audace peu commune, un sang-froid redoutable une persévérance qui ne recule devant rien.

Nous avons publié tous les détails relatifs à ce crime, à la manière dont il a été commis, aux préparatifs qu'il a exigés, aux auteurs de l'attentat, à leurs antécédents.

La justice poursuit en ce moment une minutieuse enquête pour déterminer la part de responsabilité de la femme Feneyron, de son mari et de son frère.

LE VÉRITABLE MOBILE DU CRIME

Notre opinion sur le mobile du crime se confirme de plus en plus.

On croit généralement que les assassins du pharmacien Aubert ont agi dans un but de chantage.

VERSIONS DES ACCUSÉS

A cet égard, il est difficile de savoir quant à présent, la vérité. Les inculpés ont eu tout le temps nécessaire pour concerter leur moyens de défense, et voici le système qu'ils ont adopté.

Mme Feneyron avoue qu'elle a été poussée au crime par deux sentiments. D'une part, elle en serait venue à détester son amant qui, s'il fallait l'en croire, aurait été jaloux de l'argent. D'autre part, elle aurait été menacée de mort, elle et ses enfants, par son mari, si elle ne s'était pas prêtée à l'atroce vengeance que ce dernier avait longuement préparée.

L'ex-pharmacien Feneyron prétend qu'il ne connaissait que depuis deux mois la liaison de sa femme avec son ancien élève.

Cette nouvelle l'aurait d'autant plus révolté qu'Aubert avait été comblé de soins par lui durant huit années, qu'il l'avait aidé à s'établir et qu'il le considérait comme son fils.

Il ajoute qu'on ne saurait l'accuser de chantage puisque Aubert, qui commençait à peine à relever ses affaires, ne possédait aucun capital, tandis que lui, Feneyron, avait encore à son actif une vingtaine de mille francs.

Cette version paraît peu vraisemblable, car d'après une personne qui fréquentait la maison Feneyron, ce dernier devait, sinon connaître les relations d'Aubert avec sa femme, au moins les soupçonner, car il y a deux ou trois ans, rencontrant un jour sa femme avec Aubert, dans le faubourg Saint-Antoine, il eut avec elle une vive discussion dans laquelle il la souffleta.

Néanmoins, les relations continuèrent.

Quant à Henri Feneyron, l'ouvrier tablettier, il soutient qu'il n'a eu aucune connaissance des préparatifs du crime ; qu'il savait seulement par son frère, lequel avait loué sous un faux nom la maison de Chatou, qu'on se proposait d'infliger une correction à Aubert, qu'il avait fini par promettre son concours à cette vengeance, mais qu'arrivé sur les lieux, il s'était trouvé en présence d'un cadavre et avait eu la faiblesse d'aider à le faire disparaître.

Telles sont les trois versions soutenues actuellement avec énergie par les frères Feneyron et leur complice.

LE RÔLE DE Mme FENEYRON

Le rôle odieux de Mme Feneyron dans cet horrible assassinat s'accentue de plus en plus. Hier, elle a fait la déposition suivante :

« La mort d'Aubert était décidée entre mon mari et moi depuis plusieurs jours.

» Rendez-vous nous avait été pris le jour du crime, place du Havre. Son mari, son beau-frère et elle se trouvèrent donc réunis sur le refuge de la place à quatre heures du soir.

« Après avoir pris une consommation dans un café du voisinage, ils montèrent tous trois la rue d'Amsterdam et allèrent dîner au restaurant du Père Lathuille, avenue de Clichy.»

Voici le menu de leur dîner, que nous avons sous les yeux :

Croûte au pot
Ris de veau à la laitue
Poulet de grain
Haricots verts
Salade
Fromage
VINS :
Bourgogne ordinaire, deux bouteille de Corton
Café, liqueurs.

»L'addition de cette carte montait à 45 fr.50 c.

» Après le dîner, mon mari et son frère, a dit Mme Feneyron, ont pris le train pour Chatou à sept heures. Je les ai accompagnés à la gare.

» A huit heures, comme cela était convenu, Aubert est arrivé ; mais il avait un pressentiment, car il a hésité à prendre les billets pour Chatou ; je l'ai tellement cajolé qu'il a fini par céder.

» Arrivés à Chatou, nous nous dirigeâmes vers la maison de la rue d'Espremenil.

» Lorsqu'Aubert fut dans la cour plantée d'arbres, il faisait nuit noire. Aubert, dont les tristes pressentiments renaissaient, me dit alors :

» — A quoi bon entrer dans cette maison ? C'est triste ici.

» Il fallut tout le charme que j'exerçais depuis longtemps sur lui pour le décider à franchir le seuil de la porte.

» Une fois dans la première pièce, qui n'était pas éclairée, je fermai à clef la porte, en disant à Aubert d'allumer une allumette. J'ouvris une autre porte que je refermai aussitôt, et nous nous trouvâmes dans le salon, ayant pour toute lumière l'allumette-bougie qu'il tenait à la main. Aubert vit alors seulement, en face de lui, mon mari et son frère. Il comprit tout et s'écria :

» — Je suis perdu !

« Je n'ai pas assisté aux tortures que mon mari et son frère ont fait subir à Aubert. Ces tortures ont duré trois quarts d'heure. Il lui ont donné le premier coup de marteau, qui l'a étendu par terre ; il s'est débattu tant qu'il a vécu. »

(Détail horrible : lorsque les forces du malheureux pharmacien s'épuisaient, les deux frères Feneyron lui versaient dans la bouche un cordial, afin de le ranimer).

» Ce n'est que lorsque le crime a été consommé que je suis rentrée dans le salon. J'ai aidé à mettre Aubert sur la petite charrette. »

La femme Feneyron avoue également qu'elle s'était rendue à Chatou la veille et que c'est elle-même qui avait porté la serviette, qu'elle avait déchirée en deux et qui devait servir à bâillonner la victime.

Cette longue déposition a été faite sans trop d'émotion.

AU PECQ

Une messe pour le repos de l'âme de M. Aubert a été dite hier, dans l'église du Pecq. Les deux sœurs du défunt seulement y assistaient. Après la messe, elles se sont rendues sur la tombe de leur frère, où elles ont prié assez longtemps. Elles ont modifié le projet qu'elles avaient primitivement formé de ramener le cadavre à Paris. Il sera exhumé de la fosse dans laquelle il a été provisoirement descendu pour être transféré dans un caveau spécial du cimetière du Pecq, sur lequel un monument lui sera élevé. En ce moment, une simple croix de bois surmonte le tertre sous lequel il repose. Le fossoyeur avait inscrit le nom du défunt sur les bras de la croix, mais la pluie de ces derniers jours a fait disparaître complétement l'inscription.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 15 juin 1882

Présidence de M. BRISSON, président.

LE DIVORCE

La Chambre reprend la deuxième délibération du projet de loi sur le divorce.

Sur l'art. 2, M. Durand développe un amendement portant que le mariage se dissout : 1° par la mort de l'un des époux ; 2° par le divorce, pour cause déterminées.

L'amendement exclut le divorce par consentement mutuel.

Cet amendement est repoussé. La rédaction de la commission disant que le mariage se dissout par le divorce légalement prononcé est adopté.

M. Cornille appelle l'attention de la Chambre sur les modifications que la commission propose d'apporter au titre VI du code civil.

M. Durand dit qu'il faut redouter l'assimilation de l'adultère du mari à l'adultère de la femme.

M. Naquet dit que la question du divorce prouve les résultats de la persévérance mise sous un gouvernement républicain, au service d'une idée vraie.

La statistique fournit des renseignements inconnus sur le nombre des ménages désunis. Tous n'affichent pas leur désunion.

Le mal caché existe néanmoins. La loi nouvelle régularisera les situations.

La commission prie la Chambre de voter le projet avec les modifications qu'il apporte au titre 6 du code civil. (Applaudissements.)

La Chambre adopte le paragraphe 1er disant : « Le titre 6 du code civil est rétabli avec les modifications ou additions suivantes.

M. Gatineau propose de substituer à l'art. 230, disant que la femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère du mari, la rédaction suivante : « La femme pourra demander le divorce pour cause d'adultère du mari, lorsqu'il aura entretenu sa concubine dans la maison commune. »

L'addition Gatineau est repoussée par 224 voix contre 117.

La Chambre adopte, sur la proposition de M. Granet, une nouvelle rédaction de l'art. 231, ainsi conçue : « En cas de condamnation correctionnelle de l'un des époux, antérieure à la présente loi, le délai d'une année qui est accordé à l'autre conjoint pour demander son divorce, courra du jour de la promulgation.»

On adopte également une nouvelle rédaction de l'art 232 et sans modification les art. 238, 239, 259, 289.

La Chambre prend en considération l'amendement de M. de la Rochefoucauld, disant que la femme divorcée ne pourra jamais porter le nom de son époux.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi.

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES

Sur la demande du Gouvernement, la Chambre place en tête de son ordre du jour les projets relatifs aux crédits supplémentaires.

La séance est levée.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(*Service particulier*)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 15 juin 1882.

Les ministres ont tenu conseil ce matin, à l'Elysée. Ils se sont occupés presque exclusivement des affaires d'Egypte, et particulièrement de la réponse à faire, de concert avec l'Angleterre, à la note par laquelle la Porte pose des conditions préalables à la réunion de la conférence, relativement aux questions que celle-ci sera appelée à résoudre.

Le conseil a entendu la lecture d'un rapport sur les travaux de la commission des indemnités aux victimes du Deux-Décembre et a décidé qu'un crédit supplémentaire de deux millions serait demandé aux Chambres pour liquider toutes les pensions.

M. Léon Say déposera samedi cette demande de crédit à la Chambre.

Le conseil s'est occupé de la date à laquelle devrait avoir lieu la clôture de la session parlementaire.

Aucune décision n'a été prise. Toutefois, le sentiment dominant, c'est que la séparation devrait avoir lieu au plus tard au 15 juillet.

Le gouvernement désirerait voir commencer la discussion du budget avant la clôture, mais il est désormais certain que cette discussion devra être reportée pour la plus grande partie, sinon pour la totalité, à la session d'automne.

Le conseil se réunira de nouveau demain à l'Elysée.

Mgr Czacki.

On lit dans le *Monde* :

S. Exc. Mgr Czacki, Nonce Apostolique, est toujours très souffrant ; les intempéries de ces derniers jours l'ont particulièrement éprouvé.

Quand aux prétendues informations que continuent de publier certains journaux au sujet du rappel et du prochain départ de Mgr Czacki, nous ne pouvons que répéter nos précédentes rectifications.

M. Grévy en voyage

Paris, 15 juin, 11 h. 10 m. soir.

M. Grévy a reçu les conseillers municipaux de Melun, lui rappelant qu'il avait promis, il y a deux ans, de visiter leur ville. Ils croient au succès de leur invitation, en songeant que M. Grévy avait favorablement accueilli une semblable invitation des députés bretons.

M. Grévy a répondu qu'il n'y avait aucune date fixée par la Bretagne ; mais qu'il n'oublierait pas les sympathiques habitants de Melun.

La démission de M. Tirard

Le bruit de la démission de M. Tirard est controuvé.

Le Livre jaune

Le Livre Jaune sera publié jeudi ; il s'étendra jusqu'au 15 février.

De son côté, le gouvernement anglais va publier un *Blue Book* s'étendant jusqu'au 15 mai.

Le ministre des affaires étrangères de France prépare, de son côté, un Livre jaune qui succédera à celui d'Angleterre et ira jusqu'à la même date.

Les délégués français à Rome

Rome, 15 juin

Un banquet a été offert, ce soir à l'hôtel de ville par la municipalité de Rome aux délégués venus de Paris, Lyon et Marseille pour assister aux funérailles de Garibaldi.

Graves arrestations

Marseille, 15 juin.

Me Léon Roubaud, notaire, a été arrêté par ordre du parquet de Paris, sous la prévention de complicité dans l'affaire de la colonie du Port-Breton.

Le prévenu sera probablement transféré à Paris dans la soirée.

D'autres arrestations, pour la même affaire, seraient imminentes.

Réunion du comité des artistes à Paris

Le comité des artistes s'est réuni hier au Palais de l'Industrie, sous la présidence de M. Bailly.

Les statuts de l'association ont été discutés et votés.

En conséquence, l'association des artistes est définitivement constituée.

Nouveau journal

Encore un journal républicain.

Le Matin, journal quotidien, républicain indépendant, doit paraître le 17.

Nous lui souhaitons assez d'indépendance pour voir clair dans la situation que le gouvernement fait à notre pays.

Naufrage

Perpignan, 15 juin.

Un bateau de pêche de Collioure a chaviré en haute mer, à la suite d'un fort coup de vent.

L'équipage, composé de cinq hommes, a péri.

Les troubles d'Epinac

Nous avons signalé les troubles qui ont éclaté à Epinac (Saône-et-Loire), à la suite de l'arrestation de plusieurs ouvriers mineurs. Voici l'ordre du jour que M. le général commandant le 8e corps d'armée vient d'adresser aux troupes, au sujet de la conduite de la gendarmerie dans cette affaire :

ORDRE GÉNÉRAL

« Dans la nuit du 27 au 28 mai dernier, la gendarmerie d'Epinac (Saône-et-Loire) a arrêté quatre ouvriers mineurs en flagrant délit de vol de charbon.

» *Un rassemblement de 300 individus* s'est formé immédiatement dans le but de délivrer les prisonniers, et n'assaillit l'escorte, qui a dû faire plus de 2 kilomètres sous une grêle de pierres.

» Presque tous blessés, les gendarmes ont pu néanmoins conserver leurs prisonniers, saisir un des émeutiers, et n'ont fait usage de leurs armes que lorsque leur vie se trouvait en danger.

» Le général commandant le 8e corps porte à la connaissance des troupes la conduite pleine de modération, de fermeté et de prudence de la gendarmerie dans cette circonstance, et adresse ses félicitations au maréchal des logis Bernabé, qui a dirigé toute cette défense, et qui a reçu trois blessures dans la lutte ; au brigadier Petit, qui l'a secondé avec énergie et sang-froid, et aux gendarmes Cantin, blessé deux fois ; Biss, blessé deux fois ; Perrier, Cannet, Thomas, Couhier et Carroy.

» Au grand quartier-général.

» Bourges, le 12 juin 1882.

» Le général commandant
» le 8e corps d'armée,
» SCHNEEGANS »

Tunisie

Les Européens et les indigènes éprouvent une satisfaction générale en voyant les Chambres françaises favorables à la réforme de la Tunisie.

Tout le monde exprime sa confiance dans les garanties résultant de l'occupation française.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

L'union républicaine

Paris, 15 juin, 5 h. 8 soir.

L'Union républicaine du Sénat a décidé de s'entendre avec les autres groupes de la gauche, sur l'opportunité de prévenir une interpellation de droite par une interpellation de gauche, sur les affaires d'Egypte.

Les victimes du 2 Décembre

M. Goblet soumet à M. Grévy un rapport sur les travaux de la commission des victimes du Deux-Décembre tendant à une ouverture de deux millions.

L'interpellation sur les affaires d'Egypte

Pour compléter les renseignements que nous avons donnés nous ajouterons que MM. Buffet et Oscar de Vallée se sont prononcés vivement pour une interpellation immédiate.

Jusqu'au vote, cet avis a été énergiquement combattu par MM. de Lareinty, de Ravignan, Chesnelong et Lucien Brun.

En somme, les droites sont d'accord maintenant pour reculer l'interpellation jusqu'au moment où quelque incident survenu en Egypte paraîtrait leur faire un devoir de demander des explications au cabinet.

Suppression des classes de préfecture

La commission relative à la suppression des classes de préfectures s'est prononcée pour les classes personnelles au lieu de classes basées sur le cadre de la population du chef-lieu du département ou de l'arrondissement.

La démolition des Tuileries

Paris, 15 juin, 9 h. soir.

La commission relative à la démolition des Tuileries a entendu M. Jules Ferry.

Elle se prononce pour le crédit de 500,000 fr. nécessaire à cette démolition, sous la réserve proposée par la droite, que le ministre s'engagerait à réclamer un nouveau crédit pour leur reconstruction.

Commission des finances

Paris, 15 juin, 9 h. soir.

La commission des finances adopte deux rapports de M. Gouin dont le plus important est un crédit supplémentaire de six millions pour le ministre de la guerre.

Le dépôt de ce rapport a été fait en séance.

La commission de surveillance

Paris, 15 juin, 11 h. soir

Les députés de la gauche ont l'intention de charger une délégation des divers groupes de rester à Paris, pendant les vacances, afin de prévenir les membres du groupe, si c'était nécessaire.

On sait que la majorité de la Chambre peut provoquer une convocation, s'il y a lieu.

La situation parlementaire

Paris, minuit.

La séance de la Chambre a été aujourd'hui sans intérêt : Les esprits sont exclusivement occupés de ce qui se passe en Egypte.

Les troubles du quartier Latin

La commission d'initiative a mis en considération le projet d'amnistie déposé par M. Cornille-Duclos, en faveur des étudiants condamnés à la suite des troubles du quartier Latin.

Les luttes à venir

D'après ce qui se dit, les interpellations projetées dans les deux Chambres prendraient de grands développements.

Au Sénat, MM. Challemel-Lacour, duc de Broglie et, peut-être, M. de St-Valier prendront la parole.

A la Chambre des députés, M. Gambetta doit prononcer un grand discours. La lutte sera animée.

M. de Freycinet cherche à gagner du temps dans l'espoir que quelque événement heureux viendra dégager sa responsabilité.

L'interpellation projetée à la Chambre sera déposée vraisemblablement samedi, mais probablement elle ne sera pas discutée avant jeudi.

Les députés accueillent défavorablement la clôture de la session au 1er juillet.

ÉTRANGER

Au Reichstag allemand

Berlin, 15 juin.

Après une discussion qui a duré huit heures, le Reichstag a adopté, par 155 voix contre 150, la résolution portant qu'après l'augmentation de l'impôt sur le tabac, votée le 16 juillet 1879, une nouvelle augmentation de cet impôt causerait une perturbation fâcheuse dans cette industrie, et par conséquent, ne paraît pas opportune. A la suite de ce vote, le chancelier propose de proroger le Reichstag, du 19 juin au 30 novembre. La discussion de cette proposition aura lieu demain.

Outrage à M. de Bismarck

Berlin, 15 juin.

M. Mommsen, député au Parlement allemand, qui était prévenu d'outrage envers le prince de Bismarck, a été acquitté.

Discipline judiciaire.

Paris, 16 juin

La cour de cassation a rendu hier une sentence de déchéance contre M. Appay, conseiller à la cour de Limoges, précédemment suspendu de ses fonctions pour 10 ans par un arrêt de cette cour, à la suite d'une affaire de mœurs.

L'arrêt de la cour de cassation, en ce qui concerne M. Teisseire, conseiller à la cour de Grenoble, a été renvoyé à aujourd'hui

Affaire Baragnon

L'affaire de diffamation introduite par M. Numa Baragnon, sénateur, contre le *Corsaire*, a été remise à quatre semaines.

AFFAIRES D'ÉGYPTE

Paris, 15 juin 1 h. 45 soir.

Le transport la *Corrèze* embarque au sud de Toulon du personnel et du matériel pour Alexandrie.

L'escadre de la Méditerranée attend l'ordre du départ.

Les télégrammes reçus par certains journaux anglais disent qu'une rixe légère a éclaté hier à Alexandrie entre Européens et Arabes, et qu'elle a été promptement réprimée par les troupes Egyptiennes.

Le Khédive et Dervisch-Pacha auraient demandé à la Porte l'envoi de 18,000 hommes de troupes turques.

La Porte a déclaré qu'il lui était impossible d'envoyer des troupes en assez grand nombre, faute d'argent.

—

La réunion a ensuite abordé l'examen de la question égyptienne. Il a été décidé que le groupe se réunirait dès que la démarche d'interpellation serait déposée.

Une nouvelle réunion aura lieu samedi.

—

Sur la demande de M. Senkiewicz, notre consul général au Caire, et du contre-amiral Conrad, commandant la flotte française à Alexandrie, le gouvernement a été invité à envoyer d'urgence des transports pour le rapatriement de nos nationaux.

Conformément à ce désir, la *Sarthe* a quitté Toulon hier, avec ordre de se diriger à toute vapeur sur Alexandrie.

Londres, 15 juin, 7 h. soir.

A la Chambre des Lords, lord Granville dit que les troupes turques maintiennent l'ordre, mais que la panique est grande parmi les Européens.

Des mesures sont prises pour recevoir les réfugiés.

Il lui est impossible d'indiquer les mesures que le gouvernement prend avec les pays étrangers, relativement aux affaires d'Egypte.

Lord Salisbury blâme vivement l'inactivité de la flotte et du gouvernement.

Lord Granville répond qu'il est inopportun d'insister sur des questions auxquelles le gouvernement ne peut pas répondre. Il déclare que lord Seymour est libre d'agir et qu'il agira selon qu'il le jugera convenable.

Le gouvernement ne se laissera pas pousser par des insultes à des démarches qu'il considérerait comme dangereuses.

Le nombre d'hommes nécessaire pour occuper l'Egypte

Le *Télégraphe* suppute le nombre de soldats qu'il faudrait envoyer en Egypte pour occuper sérieusement et d'une manière efficace les principaux points de cette contrée. « Si l'on tient compte, dit ce journal, qu'il faudrait environ 6,000 hommes pour occuper Alexandrie, 15,000 pour occuper le Caire, 8,000 pour garder les huit étapes qui séparent ces deux villes, on arrive immédiatement à un total de 30,000 hommes, qui se monterait bientôt à 60,000 si l'on y ajoutait les troupes de renfort.

» Dans ces conditions, étant donné, en outre, que l'Angleterre est fort peu disposée à désarmer ses garnisons pour se livrer à une expédition d'Egypte, pendant que l'Irlande est en fermentation, l'avis qui paraît prévaloir est, à moins d'incidents nouveaux, de presser la réunion de la conférence. »

—

Une dépêche d'Alexandrie, adressée au *Temps* dit que la situation est très dangereuse pour le Khédive et pour les Européens, qui sont à la merci des soldats égyptiens.

On craint de nouveaux massacres. Les Européens fuient par milliers.

Berlin, 15 juin.

La canonnière allemande *Habicht*, actuellement à Malte, a reçu l'ordre de se rendre à Alexandrie pour protéger, au besoin, les nationaux allemands et leur offrir un asile.

Alexandrie, 15 juin.

On dément la nouvelle publiée par le *Times*, que le consul italien au Caire ait lancé un manifeste conseillant à ses nationaux de quitter le pays.

Madrid, 15 juin.

Le cuirassé *Zaragoza* arrivera demain à Alexandrie.

Constantinople, 16 juin.

L'Allemagne, la Russie, l'Autriche et l'Italie ont appuyé la déclaration anglo-française assurant que la conférence ne traitera que la question égyptienne, M. de Noailles et lord Dufferin après avoir fait cette déclaration ont encore pressé la Porte d'adhérer à la conférence.

La Porte n'a rien décidé relativement à la demande que lui a faite Derwisch pacha, d'envoyer des troupes turques à Alexandrie.

Une dépêche de Madrid nous annonce que l'Espagne a demandé de prendre part à la conférence.

Alexandrie, 15 juin.

Le nombre total des européens tués dans l'émeute est maintenant de 250. Des nombreux cadavres qui avaient été jetés à la mer sont trouvés tous les jours sur le rivage où le flot les a rejetés. Hier on en a recueilli douze, aujourd'hui cinq. Ils portent tous les marques des coups de massue et de baïonnettes.

Plusieurs témoins oculaires du meurtre des européens racontent qu'un détachement de gendarmerie marchait en avant de la foule au moment de l'attaque. Les gendarmes s'arrêtèrent au milieu de la place, ils restèrent d'abord simples spectateurs, au commencement de l'émeute, puis ils y prirent part.

La corvette turque arrivée hier à Alexandrie a mis à bord l'aide de camp du Sultan. L'objet de sa mission n'est pas encore connu.

Les consuls généraux étrangers préparent une circulaire exprimant leur confiance dans l'armée égyptienne pour le maintien de l'ordre. On croit que le but de cette circulaire est de faire prendre patience aux Européens jusqu'à l'arrivée des troupes.

La situation s'est présentée hier soir sous un nouveau jour. L'Allemagne et l'Autriche désirant assurer avant tout la sécurité de leurs sujets : sans s'occuper autrement du côté politique de la question, proposent un arrangement provisoire des difficultés pendantes.

Par l'intermédiaire de Yacoub, sous-secrétaire au ministère de la guerre, elles tâchent de déterminer le parti militaire à demander pardon au khédive.

Yacoub, comme condition « sine quo non, » demande la démission de Khairi-pacha et de Tallat-pacha, conseillers intimes du khédive.

LES GRÈVES

Les ouvriers plâtriers de Nîmes se sont mis en grève à la suite du refus fait par les patrons d'augmenter les salaires de 10 centimes par heure.

—

Les menuisiers de Toulouse se sont mis en grève.

—

Le *Progrès national* de Troyes annonce que les ouvriers bonnetiers de l'atelier de M. Boizard viennent de se mettre en grève.

—

Les ouvriers menuisiers ont fait présenter, depuis quelques jours, aux patrons, de nouveaux tarifs tendant à une augmentation de salaire et à une diminution des heures de travail. Une réunion des patrons doit avoir lieu, et dans le cas où ces derniers n'accepteraient pas les prétentions formulées par les ouvriers, une grève éclaterait immédiatement.

DERNIÈRE HEURE

(*Service télégraphique particulier*)

Affaires d'Egypte

Alexandrie, 16 juin, 11 h. 55 matin.

La situation, à Alexandrie, n'a pas changé.

Deux transports de l'Etat et deux paquebots des messageries, l'*Oxus* et l'*Amazone*, sont allés recevoir les émigrants français.

Une grande panique n'a cessé de régner depuis mercredi.

Le Caire, 16 juin, 1 h. 20 soir.

Six mille Européens sont partis.

Les cafés, les magasins et la Banque sont fermés.

La police a arrêté, hier, un nommé Mahmoud, ancien mameluck de feu le khédive Abbas qui, déguisé en Européen, semait l'alarme et engageait les étrangers à fuir, s'ils ne voulaient pas être massacrés.

—

Des avis émanés de Londres, assurent qu'un accord définitif existe entre toutes les puissances, pour mettre la Turquie en demeure d'accepter immédiatement la conférence, sinon la conférence se réunira ailleurs avec ou sans la Turquie.

Commission de la magistrature

Paris, 16 juin, 3 h. 11 m. soir.

La commission de réforme judiciaire s'est ajournée à mercredi prochain sans prendre de résolution après avoir entendu MM. Dreyfus, Girard, Graux et Boysset auteurs de divers amendements et de divers contre-projets.

M. Dreyfus est partisan de l'élection des juges-de-paix, par un collége composé des avocats, notaires et avoués de l'arrondissement dont ressortit le juge-de-paix.

Le projet Cochery

Paris, 16 juin, 3 h. 14, soir.

La commission, relative à l'examen du projet de M. Cochery tendant à réduire, de huit à cinq ans, le délai après lequel les valeurs sont acquises par l'Etat, est unanimement favorable à l'adoption de ce projet.

Deux membres ont demandé s'il n'est pas possible de prévenir les intéressés un an avant l'expiration du délai.

M. Arène a eu mission de s'entendre à ce sujet avec M. de Mahy.

—

Voici le sommaire du *Journal officiel* d'aujourd'hui :

PARTIE OFFICIELLE

Loi portant : 1° ouverture au ministre du commerce, sur l'exercice 1882, d'un crédit de 990,000 francs pour la construction de l'école centrale des arts et manufactures ; 2° ouverture sur le budget annexe de l'école centrale des arts et manufactures, pour l'exercice 1882, d'un crédit de un million 200,000 francs pour le même objet.

Loi portant ouverture au ministre du commerce sur l'exercice 1882, d'un crédit de 50,000 fr. pour subvention à l'exposition générale des produits de l'agriculture, de l'industrie et des arts industriels, organisée par la société philomatique de Bordeaux.

Rapport adressé au président de la République, par le ministre de l'Intérieur, président de la commission générale instituée en vertu de la loi du 30 juillet concernant les indemnités à accorder aux victimes du coup d'Etat du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858.

Arrêté relatif à la circulation en France des plants, débris et produits de la vigne.

Arrêté relatif à la surveillance des vignes, pépinières, serres et collections de plantes.

Arrêté relatif à la circulation en France des produits de l'agriculture et de l'horticulture.

Bulletin du Commerce

Télégrammes de MM. Reinemund et Vandervelde communiqués par Jules Cauël :

Cotons

Havre, 16 juin

Cours de clôture de New-York du 15 Juin

juin	juill.	août.	sept.	oct.	nov.	Dec.	janv.
12 09	12.13	12.21	11.92	11.51	11.37	11.28	11.50

Ventes du jour : 55,000 balles. — Marché soutenu.

Recettes du jour : 2,000 balles contre 3,000 b. en 1881.

Total de la semaine : 11,000 balles contre 24,000 en 1881.

Saindoux

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
	11.80	11.90	11.85	11.90	11.925	11. 25	11.775

Maïs

mai	juin	juill.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
000	78	78 1/2	79	79 1/2	79 1/2	000	000

Froment

mai	juin	juillet	août	sept.
000	000	127 1/4	19 3/4	121 1/2

Café

Mai	Juin	juillet	août	sept.
0.00	0.00	0.00	7.50	7.55

Roubaix, le 16 juin 1882.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 16 juin.

Ventes 600 b. Marché soutenu.

Liverpool, 16 juin.

Ventes 12,000 b. Marché inchangé.

New-York, 16 juin.

New-York, 12 3/16.
Recettes 2,000 b.
New-Orléans low middling 86 »/».
Savanah » » 84 »/».

COMMERCE D'ANVERS DU 15 JUIN. — (Service particulier). — Cafés. — Marché sans affaires.

Céréales. — Le froment est mieux tenu. On tient le roux d'hiver d'Amérique de fr. 29 0/0 à 29 1/4 et le Californie, de fr. 28 0/0 à 00 0/0, par 100 kilos.

Seigle et orge, calmes.

Avoine, soutenue.

Cuirs. — Pas d'affaires.

Houblons. — Prix à la hausse. On cote l'Alost, disponible, de fr. 85 à 90 et le Poperinghe, de fr. 90 à 97, par 50 kilos.

Laines. — De gré à gré, on a vendu 86 balles suint de la Plata et 60 balles suint d'Australie.

Pétrole raffiné. — (Les prix désignés ci-après s'entendent pour partie premier ocean). Disponible, payé fr. 17 1/2 à 00 0/0, tenu fr. 17 1/2 ; juin, payé fr. 00 0/0 à 00 0/0, tenu fr. 17 1/2 à 00 0/0 ; juillet, payé fr. 00 0/0 à 00 0/0, tenu fr. 17 1/2 ; août, payé fr. 00 0/0 à 00 0/0, tenu fr. 17 3/4 à 00 0/0 ; septembre, payé fr. 00 0/0 à 00 0/0, tenu fr. 18 3/8 à 00 0/0 ; octobre, payé fr. 00 0/0 à 00 0/0, tenu fr. 00 0/0 ; quatre derniers mois, payé fr. 00 0/0 à 00 0/0, tenu fr. 18 5/8 à 00 0/0, par 100 kilos.

Fernie.

Saindoux. — Baisse et affaires peu actives. On cote Wilcox, disponible fr. 144 0/0 à 000, par 100 kilos.

A livrer, Wilcox, sur juin, fr. 143 1/2 à 000 ; juillet fr. 142 0/0 à 141 0/0 ; août-septembre, fr. 142 0/0 à 000 ; quatre derniers mois, fr. 137 0/0 à 000 0/0, les 100 kilos.

Salaisons. — Baisse et demande calme. On cote longmiddles, disponible, de fr. 143 0/0 à 000 ; shortmiddles, de fr. 135 0/0 à 000 ; épaules, de fr. 105 0/0 à 000, par 100 kilos.

A livrer, pour 1/2 longmiddles et 1/2 shortmiddles, juin, de fr. 147 0/0 à 148 ; juillet, de fr. 146 0/0 à 000 ; août-septembre, de fr. 144 0/0 à 145, par 100 kilos.

La marque Toby and Booth fait fr. 149 à 000 ; les Bakx font de fr. 000 à 000, par 100 kilos.

Les jambons fumés, fr. 180 à 192 ; les ditos salés, fr. 000 à 000 par 000 kilos.

Sucres indigènes. — On cote brut disponible pour l'exportation, fr. 56,50 à 00,00 ; transfert de droits, fr. 57,00 à 00,00 ; à livrer sur juillet, fr. 57,00 à 00,00 ; sur les trois derniers mois, fr. 52,75 à 00,00 ; mélasse indigène de betterave, disponible, fr. 00,00 à 00 ; à livrer, fr. 00,00 à 00,00.

Cotons